



# MEANUZAC INFOS

déc  
1999



## LE MOT DU MAIRE

*Je tenais en mon nom, et celui du Conseil Municipal, adresser à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que nos meilleurs voeux pour l'An 2000.*

*Ainsi 1999 s'achève pour ouvrir ses portes au XXI siècle, vous voici donc appelés à vous souvenir, à marquer un temps pour regarder le chemin parcouru.*

*Nous avons la charge d'une commune, il ne s'agit pas pour nous de gérer seulement le présent, mais aussi d'anticiper l'avenir.*

*Je vous remercie donc, au nom du Conseil Municipal, de votre soutien et vous souhaite à vous et vos familles une année de bonheur, de sérénité et de plénitude.*

**R.DELBOUIS**



## **LISTE DES ASSOCIATIONS ET NOM DES PRESIDENTS :**

<i>Association d'Amis et d'Amateurs d'Automobiles Anciennes</i>	<i>Mr DARENES Serge</i>	<i>05.63.31.53.05</i>
<i>A.C.C.A. Chasse</i>	<i>Mr ESCARRA Charles</i>	<i>05.63.31.66.82</i>
<i>Anciens combattants</i>	<i>Mr MAJOREL André</i>	<i>05.63.31.56.59</i>
<i>Association Tennis Meauzacaise</i>	<i>Mr SIEURAC Jean-Marc</i>	<i>05.63.31.52.88</i>
<i>Club des Aînés Ruraux</i>	<i>Mme MEESEMEN Adèle</i>	<i>05.63.31.65.31</i>
<i>Club de Gym</i>	<i>Mr VIDAL Xavier</i>	<i>05.63.31.50.36</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>Mr SERVAT Raymond</i>	<i>05.63.31.64.34</i>
<i>F.N.A.C.A.</i>	<i>Mr DAUCH Laurent</i>	<i>05.63.31.65.35</i>
<i>La Gaule Meauzacaise (Pêche)</i>	<i>Mr MEESEMEN J. Claude</i>	<i>05.63.31.56.98</i>
<i>J.S.M. section Football</i>	<i>Mr IRISSOU Yves</i>	<i>05.63.31.64.33</i>
	<i>Mr SALITOT Yves</i>	<i>05.63.31.65.69</i>
<i>J.S.M. section Pétanque</i>	<i>Mr SALITOT Norbert</i>	<i>05.63.31.64.09</i>

## **PERMANENCE DE MONSIEUR DAGEN :**

*Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller Général du Canton II de CASTELSARRASIN, vous recevra à la Mairie de MEAUZAC, le :*

*- Samedi 11 Décembre à 11h15.*

## **ASSISTANTE SOCIALE :**

*Mlle LEBRUN Colette, assistante sociale, assure une permanence tous les premiers vendredis de chaque mois de 9h30 à 11h30 à la Mairie de MEAUZAC. Si vous souhaitez prendre contact avec elle, vous pouvez la joindre au centre médico-social de CASTELSARRASIN au 05.63.32.54.45.*

## **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :**

*Les jeunes gens et demoiselles nées entre le 01 Mars 1981 et le 28 Février 1982, ainsi que les nouveaux résidents, peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Ils sont priés de se présenter à la Mairie, munis d'une pièce d'identité avant le 31 Décembre 1999. L'inscription sur les listes électorales sera prise en compte à partir du 01 Mars 2000.*

## **DECHARGE MUNICIPALE :**

*Une fois de plus, nous vous rappelons que la décharge municipale est uniquement réservée aux dépôts de gravats. Il est formellement interdit d'y déposer la ferraille et les ordures ménagères. L'usage de cette décharge est réservée aux habitants de la Commune de MEAUZAC qui doivent venir retirer la clef à la Mairie.*

*Aussi les personnes qui ont chez elles de la ferraille, des vieux appareils électro-ménagers, sont priés de s'inscrire à la Mairie. Un ramassage est effectué régulièrement en fonction du nombre d'inscriptions.*

## **INFOS ADMINISTRATION :**

*Nous informons les nouveaux résidents de Meauzac sur les différents rattachements de notre Commune :*

PERCEPTION LAFRANCAISE  
Rue Louis Pernon  
82130 LAFRANCAISE

Centre des Impôts Fonciers  
12, Boulevard Lakanal  
82000 MONTAUBAN  
Taxe foncière bâtie et non bâtie

Centre des Impôts de MOISSAC  
12, Boulevard Lakanal  
82202 MOISSAC  
Taxe d'habitation, taxe professionnelle,  
impôts sur le revenu.

Sous-Préfecture de CASTELSARRASIN  
44, rue de la Fraternité  
B.P. 73  
82100 CASTELSARRASIN  
Etablissement cartes de séjour  
ressortissants CEE, carte grise,  
permis de conduire.

D.D.A.F.  
140, avenue Marcel Unal  
82000 MONTAUBAN  
Lien avec le secteur agricole

Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
592, Bld Blaise Doumerc  
82015 MONTAUBAN CEDEX  
Assuré social régime général

Direction Départementale de l'Équipement  
Subdivision de CASTELSARRASIN  
126, chemin de Prades  
B.P. 76  
82100 CASTLSARRASIN  
Certificat d'urbanisme, permis de construire,  
permission de voirie.

### **PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES :**

La Commune de MEAUZAC participe au frais de transports scolaires pour les familles dont les enfants ont moins de 16 ans au cours de l'année scolaire et qui fréquentent les établissements secondaires.

Cette participation s'élève à :

- 300 francs par enfant pour les demi-pensionnaires, soit 50 % des frais de transport
- 300 francs par enfant pour les internes, soit 100 % des frais de transport.

Sapeurs Pompiers de Lafrançaise  
82130 LAFRANCAISE  
Composer le 18.

Gendarmerie de CASTELSARRASIN  
61, Avenue de Courbieu  
82100 CASTELSARRASIN  
Déclaration de perte ou vol pièces d'identité.

Préfecture de Tarn-et-Garonne  
100, Boulevard Hubert Gouze  
B.P. 779  
82013 MONTAUBAN  
Etablissement carte de séjour hors CEE.

Conseil Général  
Hôtel du département  
B.P. 783  
82013 MONTAUBAN CEDEX  
Transports scolaires, aide sociale,  
DDASS.

CAF  
37, avenue Gambetta  
82000 MONTAUBAN  
Allocations logement, familiales

MSA  
180, avenue Marcel Unal  
82000 MONTAUBAN  
Assuré social régime agricole

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :**

*Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont fait don de leurs livres, ce qui a permis d'enrichir notre fonds. Mme CHARLIER Lise et Mme TIBEAU Fernande sont toujours à votre disposition pour vous accueillir aux jours et heures d'ouverture :*

LUNDI : 16h30 - 18h30  
MERCREDI : 15h00 - 18h00  
VENDREDI : 16h30 - 18h30

*Jusqu'au 20 Décembre, vous pourrez trouver une sélection de livres pour adultes et enfants sur les fêtes et notamment sur Noël.*

### **RECRUTEMENT CES :**

*Mme VATBLE Claudine a été employée en qualité de C.E.S. à compter du 06 Septembre 1999, pour une durée de six mois.*

*Le contrat C.E.S. de Mme TOURNOU Josette est reconduit pour une durée de six mois jusqu'à fin Février 2000.*

### **REMPLACEMENT MME CAZENEUVE SIMONE :**

*La demande Mme CAZENEUVE Simone de mise en Congé de Fin d'Activité a pris effet au 01 Octobre 1999, suite à un arrêt de travail pour raison médicale depuis le 31 Décembre 1997. Mme CAZENEUVE en bénéficiera jusqu'à son soixantième anniversaire, date de sa mise en retraite. Après signature de la convention C.F.A., obligation est faite à l'employeur de recruter un agent à temps complet, inscrit sur les listes d'aptitude à l'emploi d'A.T.S.E.M.*

*Mme PECHARMAN Nathalie, titulaire du C.A.P. Petite Enfance et inscrite sur la liste d'aptitude dressée par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 08 Juillet 1999, remplace Mme CAZENEUVE Simone en qualité d'A.T.S.E.M. stagiaire à compter du 15 Octobre 1999.*

### **RECUP VERRE :**

*Nous disposons de deux récups verre, dont un est situé au centre du village à proximité du café et le second à la Salle des Fêtes. Il est demandé aux usagers lorsqu'un des deux est à saturation de ne pas déposer le verre au pied du conteneur jusqu'à que ce dernier ait été vidé.*

### **ACHAT PROPRIETE APPARTENANT A LA TUILERIE BRIQUETERIE DU LAURAGAIS GUIRAUX FRERES :**

*La Commune de MEAUZAC s'est portée acquéreur de l'ancien site, appartenant à la briqueterie du Lauragais Guiroux Frères, d'une surface totale de 4 Ha 33, et ce pour un montant de 150 000 francs : la signature de l'acte devant intervenir le 02 Décembre 1999.*

### **DISTRIBUTION SACS POUBELLES :**

*Les sacs poubelle sont distribués une fois l'an - pour les fêtes de fin d'année - par les employés municipaux qui passeront chez vous.*

### **SEJOUR EDUCATIF - SAINT JEAN DE LUZ :**

Du 06 Décembre 1999 au 11 Décembre 1999, 45 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 participeront à un séjour éducatif à SAINT JEAN DE LUZ. Les enfants seront accompagnés pour cette période par Mme IBOS, Mme BASTIDE, Mme GAILLARD, Mme TOURNOU et Mlle DABERNAT.

### **SUBVENTIONS 1999 VERSEES AUX ASSOCIATIONS MEAUZACAISES :**

J.S.M. Section Football	9 000 Frs
J.S.M. Section Pétanque	600 Frs
A.C.C.A. - Chasse	2 000 Frs
Comité des Fêtes	1 100 Frs
Gaule Meauzacaise	600 Frs
F.N.A.C.A.	600 Frs
Amicale des Jeunes d'Antan	1 200 Frs
A.T.M. - Tennis	600 Frs

Ces subventions votées par le Conseil Municipal sont versées sous condition d'une convention affectant ladite subvention à des dépenses de fonctionnement.

### **BUDGET 1999 :**

#### **BUDGET PRIMITIF :**

011 Charges à caractère général :	723 781 Frs
012 Charges de personnel	1 316 000 Frs
065 Charges de gestion courante	1 010 776 Frs
066 Charges financières	47 263 Frs
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 899 969 Frs</b>
70 Produits de services	88 000 Frs
73 Impôts et taxes	1 368 433 Frs
74 Dotations, participations	1 383 536 Frs
75 Autres produits	40 000 Frs
013 Atténuation de charges	20 000 Frs
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 899 969 Frs</b>